Nations Unies DP/CPO/SEY/1

Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement et du Fonds des Nations Unies pour la population

Distr. générale
9 avril 2002
Français
Original: anglais

Session annuelle 2002
17-28 juin 2002, Genève
Point 13 de l'ordre du jour provisoire
Cadre de coopération de pays et questions connexes

Esquisse de programme de pays pour les Seychelles (2003-2006)*

Table des matières

		Paragraphes	*Page*
I.	Analyse de la situation	1–4	2
II.	Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience	5–8	3
III.	Programme proposé	9–21	4
IV.	Gestion, suivi et évaluation du programme	22–25	6
Annexe			
	Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour les Seychelles		7

* La remise du présent rapport a été retardée par la nécessité de présenter au Conseil d'administration des informations et des analyses basées sur les données les plus récentes.

02-32865 (F) 090502 100502

I. Analyse de la situation

1. Depuis leur accession à l'indépendance, les Seychelles ont géré leur économie de manière pragmatique, en adaptant leur stratégie de développement en fonction des difficultés naissantes et des opportunités nouvelles. Cette stratégie a apporté d'importants changements, en particulier le recul de l'ancien système de quasi monoculture (cannelle et copra) au profit d'une économie dualiste lourdement tributaire du tourisme et de la pêche et extrêmement vulnérable aux facteurs extérieurs. À l'époque de la guerre froide, le pays a bénéficié de généreuses aides extérieures qui lui ont permis d'investir massivement dans ses infrastructures sociales, et depuis 1984, de diversifier progressivement son économie – une mesure essentielle pour la croissance de ses exportations, la substitution des importations, la création d'emplois et l'indépendance économique. Au début des années 90, les Seychelles ont mis le cap sur l'économie de marché et le Gouvernement a lancé un programme de privatisations. Le pays a fait preuve du même pragmatisme dans le domaine social, avec la mise en place d'un régime de protection sociale d'une impressionnante efficacité, comme le montrent les indicateurs socioéconomiques. Le *rapport mondial sur le développement humain 2001* a classé les Seychelles dans la catégorie des pays à niveau de développement humain moyen. Le pays affiche un PNB par habitant de 7 500 dollars, un indice de développement humain de 0,786 (cinquante-troisième rang au classement), une espérance de vie de 71 ans, un taux de scolarisation de 76 %, un taux d'alphabétisme de 84 % et une croissance démographique de 1 %. L'IDH des Seychelles est supérieur à celui de tout autre pays de l'Afrique subsaharienne. Mais le volume de l'aide au développement en faveur des Seychelles a diminué de plus de 75 % en 10 ans, d'où des difficultés budgétaires considérables pour le Gouvernement, qui doit emprunter de plus en plus fréquemment aux conditions du marché pour financer les activités de développement. Cette évolution s'accompagne d'un ralentissement de l'activité en termes réels, provoqué par la pénurie de devises.

2. Les Seychelles sont parties à de nombreuses conventions internationales, dont la Convention sur la diversité biologique, la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de fleurs sauvages menacées d'extinction, la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, la Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires, la Convention de Bâle, la Convention de Rotterdam, la Convention sur la désertification et le Protocole de Montréal. Le groupe régional de coordination pour la mise en oeuvre de la Convention de Nairobi est basé aux Seychelles, et le pays a adopté la Déclaration et le Programme d'action de la Barbade en 1994 à la Conférence mondiale des Nations Unies sur le développement durable des petits États insulaires en développement. En 1997, les Seychelles ont établi leur plan d'action national pour la biodiversité, et en 2000 elles ont présenté leur première communication nationale à la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Le Gouvernement seychellois prépare par ailleurs une évaluation nationale en vue du Sommet mondial pour le développement durable qui se tiendra à Johannesburg du 26 août au 4 septembre 2002.

3. Comme tous les petits États insulaires en développement, les Seychelles présentent un certain nombre de handicaps : territoire exigu, population réduite, éloignement par rapport aux grands marchés, ressources naturelles limitées,

environnement vulnérable. Les principaux atouts du pays sont la splendeur de ses paysages et l'importance stratégique qu'il attache depuis longtemps à ses ressources naturelles et à son exceptionnelle biodiversité. Les problèmes d'environnement sont essentiellement l'urbanisation des grandes îles rocheuses, la menace que représentent les espèces envahissantes, les pressions qui s'exercent sur les ressources naturelles, la faible capacité de mise en réserve et de retenue des ressources en eau douce, les eaux usées, et l'impact du tourisme, des changements climatiques et de l'élévation du niveau de la mer. La sauvegarde et l'exploitation rationnelle des ressources naturelles et biologiques sont primordiales pour le développement durable du pays. Comme le principal moteur de la croissance est le tandem tourisme et pêche, et que les efforts de diversification n'ont eu que des résultats limités, toute croissance économique future passe par l'expansion de ces deux secteurs, qui sont intrinsèquement liés à la qualité de l'environnement naturel et physique.

4. Il va s'agir maintenant de traduire et d'intégrer, dans les politiques et dans l'action, l'impératif de préservation de la qualité de l'environnement physique et naturel. Cette dimension environnementale et socioéconomique doit s'inscrire dans une perspective à long terme pour que les Seychelles puissent relever le défi du développement humain durable.

II. Coopération passée et enseignements tirés de l'expérience

5. Le premier cadre de coopération (CCP) (1999-2000) avec les Seychelles avait quatre composantes : a) planification nationale à long terme; b) réhabilitation du secteur privé; c) gestion de l'assistance technique; d) réforme et planification de la sécurité sociale. Il a été approuvé au moment où le pays est devenu contribuant net. Compte tenu de la situation précaire des réserves de change et de l'obligation de rembourser toute portion de MCARB utilisée, ce premier CCP n'a pas été entièrement exécuté.

6. Le projet pleinement exécuté avec un grand succès a été celui de l'assistance au Plan décennal de gestion de l'environnement (EMPS-2000) qui a renforcé la capacité du Gouvernement en matière de surveillance de l'environnement et a établi des normes nationales pour la qualité de l'air et de l'eau, ainsi que pour les niveaux sonores. Il a eu une grande portée et s'est caractérisé par des programmations concertées avec d'autres donateurs – Agence française de coopération culturelle et technique, Commission de l'océan Indien et Union européenne. Le PNUD a également aidé le Gouvernement à préparer la première communication nationale des Seychelles en vue de la réunion des États parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

7. L'examen du programme des Seychelles, en juin 2000, a donné lieu à un certain nombre de recommandations; il était notamment demandé au PNUD d'axer davantage ses activités de coopération sur le renforcement des capacités de dialogue, de concertation et de stratégies en amont, dans des domaines importants tels que l'environnement, l'émancipation des femmes, la gouvernance, l'enseignement supérieur, l'administration nationale et le tourisme.

8. À la demande du Gouvernement, le PNUD a formulé un programme de pays basé sur les ressources secondaires pour appuyer le nouveau plan de gestion de l'environnement.

III. Programme proposé

9. Compte tenu de la faible présence des organismes des Nations Unies sur place (l'Organisation mondiale de la santé est la seule à avoir un bureau de liaison) et des activités prévues au titre du programme, il a été estimé à la réunion d'examen du programme des Seychelles en juin 2000 qu'il vaudrait mieux, en termes d'efficacité, exécuter des initiatives et missions de suivi communes, au lieu d'établir un plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement.

10. Le programme des Seychelles pour 2003-2006 a été établi à l'issue de consultations entre les principaux partenaires nationaux (Gouvernement, organisations non gouvernementales, organisations de la société civile, secteur privé) et les organismes du système des Nations Unies. Vu la modicité des ressources allouées aux Seychelles, le nouveau programme de pays veillera surtout à apporter des appuis en amont pour la mise en oeuvre du deuxième plan de gestion de l'environnement des Seychelles (EMPS-II). Cette stratégie procède des priorités nationales en matière de développement, des avantages comparatifs du PNUD dans le domaine de la « gouvernance environnementale », l'évaluation réaliste des fonds disponibles et des possibilités de mobilisation de ressources provenant du Fonds pour l'environnement mondial (FEM), de divers fonds spéciaux pour l'environnement et d'autres donateurs.

11. Les activités proposées viendront s'ajouter aux projets déjà en cours au niveau national dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique et de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. En conséquence, le programme de pays s'articulera autour des quatre domaines suivants.

Renforcement des capacités institutionnelles et humaines au service de l'EMPS-II

12. *Renforcement des capacités et partenariats avec les ONG de défense de l'environnement.* Cette initiative donnera effet aux recommandations faites à la réunion sur les partenariats avec les ONG, qui s'est tenue aux Seychelles en août 2001. Le mécanisme de participation des ONG de l'écologie à l'exécution de l'EMPS-II devrait être en place et opérationnel avant l'achèvement du programme des pays.

13. *Femmes, environnement et pauvreté*. Il est prévu d'établir un diagnostic, d'élaborer sur cette base une stratégie d'intégration des dimensions sexospécifiques dans la question de l'environnement et de la lutte contre la pauvreté parmi les femmes, puis d'appliquer cette stratégie en concertation avec toutes les parties prenantes et d'en faire un levier pour forger des partenaires avec d'autres donateurs intéressés.

14. *Élaboration d'un cadre de coordination pour la mobilisation des ressources*. Le PNUD aidera le Gouvernement à aller chercher auprès des organismes de l'ONU et des organisations régionales les moyens nécessaires pour renforcer ses capacités d'exécution de l'EMPS-II. Cet appui concernera plus particulièrement les composantes de l'EMPS-II suivantes : a) population, ressources écologiques et campagnes d'information ; b) coopération régionale et internationale en concertation avec les initiatives régionales existantes; c) agriculture écologiquement viable ; et

d) gestion des déchets toxiques. L'intervention de spécialistes des petits États insulaires en développement et l'utilisation de la modalité de coopération technique entre pays en développement amplifieront la coopération et l'entraide technique Sud-Sud. Le PNUD facilitera les contacts avec les autres organismes des Nations Unies et les organisations nationales et sous-régionales.

Gestion intégrée de l'eau

15. *Promouvoir des mesures rationnelles propres à accroître l'approvisionnement en eau potable des habitants des îles rocheuses grâce à la gestion intégrée des bassins versants.* La coopération aura essentiellement pour but d'augmenter les ressources en eau potable par un effort de gestion intégrée des bassins versants, l'objectif étant d'accroître l'approvisionnement dans une zone précise de Mahé en appliquant des approches novatrices.

16. *Promouvoir la gestion rationnelle des eaux usées*. La coopération concernera surtout la collecte et la gestion des eaux usées. Les capacités institutionnelles et humaines seront renforcées par des actions de mobilisation locale et la participation du secteur privé.

Protection de la biodiversité, en partenariat avec les collectivités locales

17. *Renforcer les capacités des institutions en matière de protection et de gestion des écosystèmes terrestres des îles rocheuses*. La coopération concernera surtout les grands écosystèmes forestiers et les menaces les plus urgentes. Comme les îles sont très petites, de nombreux sites d'activité socioéconomique sont implantés à proximité de milieux naturels très fragiles, les collectivités locales devront être associées aux prises de décisions et à la gestion des ressources biologiques. La gestion améliorée des habitats naturels et les techniques de lutte contre les espèces envahissantes et les feux de brousse devraient renforcer la protection de la biodiversité.

18. *Renforcer le rôle des ONG et des collectivités locales en adoptant des approches participatives pour protéger la biodiversité dans certaines zones choisies.* Les collectivités et les groupes locaux devraient, avant l'achèvement du programme, disposer d'un nouveau mécanisme pour dialoguer avec le Gouvernement au sujet de l'environnement.

Changements climatiques et exploitation rationnelle de l'énergie

19. *Technologies d'adaptation aux changements climatiques*. En 2001, les Seychelles ont présenté leur première communication nationale à la Conférence des États parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. La coopération dans ce domaine vise l'acquisition des technologies nécessaires pour atténuer l'impact des changements climatiques et renforcer les capacités du pays dans ce domaine. À l'achèvement du Programme de pays, les Seychelles devraient avoir les capacités requises pour mettre en oeuvre le plan d'action sur les changements climatiques.

20. *Élaboration du projet pilote sur les énergies renouvelables*. Le Gouvernement mettra à profit les mécanismes appropriés et la coopération technique pour lancer un certain nombre de projets pilotes utilisant les nouvelles technologies afin de promouvoir et stimuler l'utilisation d'énergies de substitution renouvelables.

21. *Renforcement de la coopération régionale et internationale au service de l'exploitation des terres et de la gestion du littoral*. L'exploitation des terres et la gestion du littoral sont primordiales pour réduire la vulnérabilité des petits États insulaires face à l'élévation du niveau de la mer, d'autant que, dans le cas des Seychelles, plus de 90 % des infrastructures et de la vie socioéconomique sont concentrées le long des côtes. Le PNUD aidera le Gouvernement à élargir ses réseaux régionaux et internationaux de manière à accroître ses chances de bénéficier de transferts de technologie et de savoir-faire dans ce domaine clef.

IV. Gestion, suivi et évaluation du programme

22. *Exécution nationale et approche-programme*. S'agissant des modalités de gestion, l'approche-programme et la modalité de l'exécution nationale restent pertinentes dans le cas des Seychelles. Elles seront donc appliquées au nouveau programme de pays. L'exécution nationale n'empêchera pas le recours éventuel aux compétences spécialisées, à l'expérience et aux contacts internationaux des institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies, à des fins de coopération technique et de conseil auprès du Gouvernement, de l'unité de coordination de l'EMPS et du PNUD.

23. *Suivi, évaluation, établissement de rapports*. Le bilan du Programme de pays sera établi chaque année. Le cadre de résultats stratégiques et le rapport annuel sur les résultats obtenus seront les principaux instruments utilisés pour mesurer et vérifier la performance du Programme de pays. Cette procédure d'examen sera synchronisée avec l'examen général de l'exécution de l'EMPS-II et les nouvelles possibilités de financement.

24. *Partenariats et stratégie de mobilisation des ressources*. Les partenariats et la stratégie de mobilisation des ressources pour le Programme de pays s'articuleront sur un dialogue permanent avec les partenaires stratégiques. À cet égard, le PNUD prépare avec la Banque mondiale, des propositions de SAFP dans l'optique d'un grand projet de gestion intégrée des écosystèmes, qui seront présentées au FEM pour exécution d'ici à 2003. Le Gouvernement seychellois a déjà pris des engagements fermes concernant la participation aux coûts des projets financés par le FEM. Une partie du reliquat du MCARB du premier CCP sera utilisée pour établir une première documentation sur les sous-programmes de l'EMPS et mobiliser des ressources supplémentaires auprès des partenaires.

25. En complément du FEM et de la participation aux coûts du Gouvernement, le PNUD aidera le Gouvernement seychellois à explorer les domaines de collaboration et de partenariat avec le secteur privé en vue de promouvoir l'écotourisme. Le PNUD peut apporter son concours en favorisant la coopération technique entre pays en développement, et en informant ses partenaires de ce qui se fait en la matière dans d'autres pays, par exemple la Barbade et le Costa Rica.

Annexe

Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour les Seychelles

Domaine d'intervention stratégique	*Résultats escomptés*	*Indicateurs de résultats ou d'effets obtenus*	*Produits, y compris, le cas échéant, indicateur clef*	*Ressources (par domaine d'intervention stratégique/produit ou domaine de programmation) (dollars É.-U.)*
Gestion rationnelle de l'environnement et des ressources en énergie (Domaine de programmation A1 et D2)	Renforcement des capacités des collectivités locales, des associations de terrain et du secteur privé en matière de gestion de l'environnement et d'exploitation rationnelle des sources d'énergie.	Programme pilote visant à déterminer la reproductibilité des schémas multipartites de gestion de l'environnement et de production d'énergies renouvelables. Base : Politique de 1999 sur les énergies renouvelables. Objectif : Application de la politique sur les énergies renouvelables, avec lancement de projets sur les trois grandes îles de Mahe, Praslin et La Digue, et les îles périphériques.	Produit : Adoption des technologies d'économie d'énergie dans le secteur des transports. Indicateur : Exécution du projet pilote sur les énergies renouvelables sous forme de projet expérimental dans le secteur des transports.	Ressources de base : 0 Autres ressources : Participation aux coûts du Gouvernement : 80 000 dollars FEM : 200 000 dollars.
		Base : Absence de cadre juridique pour les partenariats ONG/Gouvernement. Objectif : Définition d'un cadre de partenariat ONG/Gouvernement; 25 % de l'EMPS-II exécuté par les ONG d'ici à la fin de 2006.	Produit : Renforcement des capacités des ONG dans le domaine de la gestion de l'environnement. Indicateur : Existence d'un cadre institutionnel et mémorandum d'accord entre le Gouvernement et les ONG de défense de l'environnement.	
Suivi et évaluation des activités concernant l'environnement (Domaines de programmation A1, A2)	Renforcement des capacités nationales de surveillance de la situation et des évolutions de l'environnement et évaluation des mesures en faveur de l'environnement.	Le Gouvernement applique, en les actualisant régulièrement, les indicateurs clefs pour évaluer l'environnement. Base : Aucun système intégré d'information sur l'environnement.	Produits : Mise au point d'une série d'indicateurs de suivi et d'évaluation; initiation des institutions compétentes à l'utilisation du système d'information sur l'environnement. Indicateur : Mise en place et utilisation méthodique du système intégré	Ressources de base : 0 Autres ressources : Participation aux coûts du Gouvernement : 520 000 dollars.

Domaine d'intervention stratégique	*Résultats escomptés*	*Indicateurs de résultats ou d'effets obtenus*	*Produits, y compris, le cas échéant, indicateur clef*	*Ressources (par domaine d'intervention stratégique/produit ou domaine de programmation) (dollars É.-U.)*
		Objectif : Augmenter de 50 % le volume de données ventilées concernant l'environnement.	d'information pour contrôler et évaluer les mesures pour l'environnement et le nombre d'institutions ayant suivi une formation.	
	Sensibilisation des décideurs et de la population à la relation entre préservation de l'environnement, recul de la pauvreté et amélioration des conditions de vie.	Couverture médiatique de l'actualité du développement durable. Base : Couverture médiatique des problèmes locaux et nationaux en matière d'environnement. Objectif : Augmentation de 50 % de la couverture médiatique des programmes en faveur de l'environnement, du développement durable, de la lutte contre la pauvreté et de l'amélioration des conditions de vie, avec la participation des communautés.	Produit : Sensibilisation et renforcement des moyens d'action des éducateurs pour l'environnement, des médias et des collectivités locales en matière de gestion du milieu naturel et de développement durable grâce à une démarche participative au service de la protection de l'environnement. Organisation d'un atelier par district. Indicateur : Nombre d'ateliers/séminaires, débats publics consacrés à ces événements, avec couverture médiatique systématique et dans tous les districts pour susciter la participation des collectivités locales. Nombre d'agents d'éducation à l'environnement et de professionnels des médias ayant reçu une formation dans le domaine de l'environnement et du développement durable.	Ressources de base : 0 Autres ressources : Participation aux coûts du Gouvernement : 200 000 dollars.
3.2.2 Capacité de participation nationale aux conventions mondiales, aux instruments normatifs et aux mécanismes de financement visant à promouvoir un	Intégration des priorités et engagements mondiaux pour l'environnement dans les plans et politiques nationales de développement.	Adoption par le Gouvernement d'un schéma/plan/programme national, conformément aux Conventions sur la diversité biologique, les changements climatiques et la désertification, accompagné d'objectifs nationaux concernant l'exécution. Base : Plan d'action national et	Produit : Mise en oeuvre de la proposition complémentaire pour le renforcement des capacités d'évaluation des besoins méthodologiques et des adaptations possibles face aux changements climatiques. Exécution du projet complémentaire de renforcement des capacités d'évaluation des besoins méthodologiques et des adaptations possibles face aux changements climatiques. Exécution du projet	Ressources de base : 0 Autres ressources : Participation aux coûts du Gouvernement : 4 200 000 dollars. FEM : 3 300 000 dollars.

Domaine d'intervention stratégique	*Résultats escomptés*	*Indicateurs de résultats ou d'effets obtenus*	*Produits, y compris, le cas échéant, indicateur clef*	*Ressources (par domaine d'intervention stratégique/produit ou domaine de programmation) (dollars É.-U.)*
développement respectueux de l'environnement (Domaines de programmation C1, C2, D2)		de stratégie pour la biodiversité et communications nationales présentées par le Gouvernement en 1997 et 2000 respectivement. Objectif : Réalisation de 40 % des objectifs définis dans les communications nationales et le plan d'action national et de stratégie pour la biodiversité.	commun du FEM sur la gestion intégrée des écosystèmes.	
			Ressources de base :	**0**
			Autres ressources : participation aux coûts du Gouvernement :	**5 000 000 dollars**
			FEM :	**3 500 000 dollars**
			Total :	**8 500 000 dollars**